

Bourg, 26 octobre 1921.

5393/249.

Mon sieur et éminent confrère,

Veuillez me permettre de
recourir à votre obligeance pour
détérminer un renseignement que
nul mieux que vous ne saurait
me donner. Voici ce dont il
s'agit.

Le Musée de Bourg possède
un triptyque de 1518, dont une
légende de S^t Jérôme — dont la
origine flamande paraît
incontestable. Comme deux de

ses panneaux portent les
marques de la Société à laquelle
il appartenait son auteur, j'ai
pensé que vous pourriez
m'indiquer, grâce à vos
documents, le titre de cette
Société et la ville où elle
avait son siège. Je joins à
cette lettre une photographie
de ces marques. Puisque rien
n'a permis jusqu'à ce jour
d'identifier le peintre de ce
triptyque, il serait agréable de
savoir au moins à quelle
confrérie il appartenait.

Je vous remercie d'avance
bien vivement et vous prie
de me croire tout à votre
disposition dans le cas où
je serais assez heureux pour
vous être utile à mon tour.

Veuillez agréer, Monsieur
et éminent confrère, l'expression
de mes sentiments les plus
distingués et les meilleurs.

Alphonse Germain

Le Musée de Bourg est
en pleine réorganisation
dans l'ancien prieuré de Bourg
qui vient d'être acquis par la Ville.
Sans doute pourra-t-on
l'inaugurer au début
du printemps.

Conseiller du Musée de Bourg.
Boulevard de Bourg.
Bourg-en-Bresse.
(din)

2

de l'Etat de l'Union
le 10 Mars 1862
le Secrétaire d'Etat
Washington

4

de l'Etat de l'Union
le 10 Mars 1862
le Secrétaire d'Etat
Washington

Commission de l'Etat de l'Union
le 10 Mars 1862
le Secrétaire d'Etat
Washington

Bruxelles, le 16 novembre 1921.

Cher Confrère,

Je ne puis malheureusement vous donner des renseignements précis sur le point qui vous intéresse. Vous me dites que vous joignez à votre lettre la photographie d'une des marques du peintre auteur de la légende de Saint Jérôme conservée en votre Musée. Mais je ne trouve qu'une petite reproduction montrant une scène de naissance. Dans le bas une inscription : "Servire ^Deo regnare est" avec à droite, dans un cercle l'Agneau, et à gauche un monogramme (?) dans un cercle également, et qui a l'aspect suivant :



Ce monogramme semble composé des lettres h (*h*) et y (*y*), les deux combinées avec une croix (lorraine ?) se présentant de la manière ci-dessous indiquée :



Je ne sais pas ce que peut signifier ce signe. J'en ai parlé à un archéologue de mes amis, spécialement versé en la matière. Nous n'y

Monsieur Alphonse GERMAIN,
conservateur du Musée de Bourg,
Boulevard de Bron,
BOURG EN BRESSE
(Ain).

voyons, ni lui ni moi, un monogramme de corporation et peut-être faut-il y reconnaître ce que les Allemands appellent une "hausmark".

Vous paraissez persuadé que l'oeuvre est flamande. Pour autant que je puisse en juger d'après la photographie, je ne partage pas votre conviction. Le hasard a voulu que je me rendisse hier chez un amateur, Mr Van Gelder, qui possède dans ^{sa} une remarquable collection deux panneaux représentant l'un la Nativité de St Jean, l'autre la Décollation du Saint. La Nativité doit avoir de grandes affinités avec votre tableau. Or, ces deux panneaux de Mr Van Gelder sont attribués à un artiste peu connu Pierre Des Mares, au sujet duquel von Wurzbach dans son lexikon donne les renseignements suivants : "vraisemblablement un peintre bourguignon (?) qui travailla au commencement du XVIIe siècle".

Il serait bien intéressant que votre Légende de St Jérôme pût être donnée à Pierre Des Mares; la chose mériterait un examen attentif qui pourrait être amorcé par la confrontation de bonnes photographies en attendant que vous puissiez venir à Bruxelles ou que je puisse aller à Bourg. La date de votre Légende, son style, qui n'est pas flamand, qui n'est pas allemand ni hollandais, feraient croire dès à présent que nous sommes sur une bonne voie. La marque même, si elle est allemande, ne contredit pas l'hypothèse, l'artiste ayant pu travailler en Allemagne.

Voulez-vous me rendre un petit service ? Indiquez-moi au dos de cette carte postale représentant une vieille maison en bois de Bourg, l'époque où fut construite la dite maison.

Agréez, mon cher confrère, l'expression de mes sentiments distingués et tout dévoués.

Conservateur en chef.

5393/249

